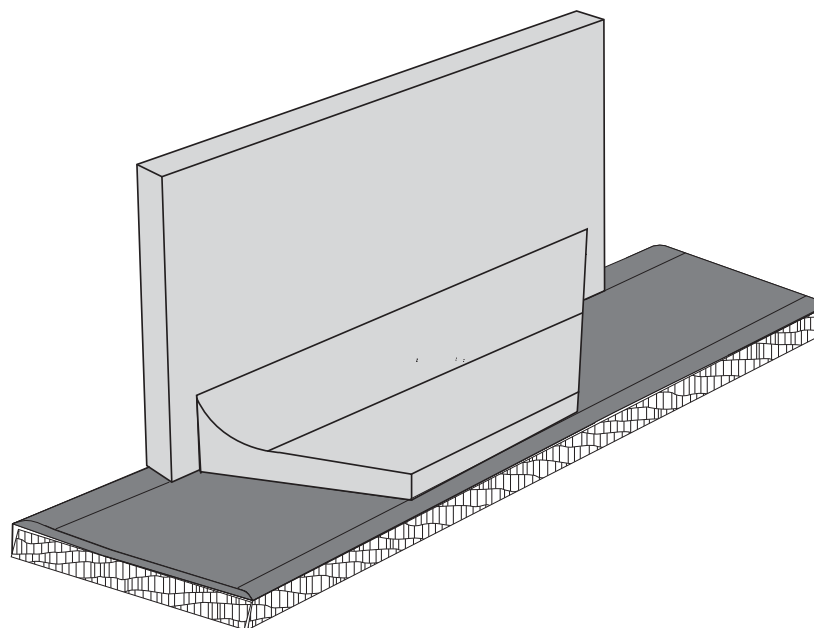




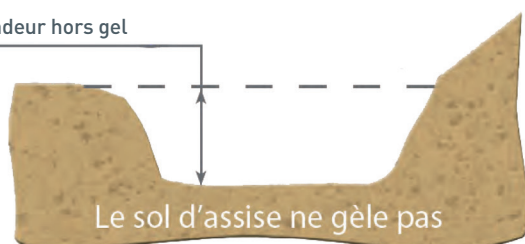
MURET PAYSAGE

Conseil de mise en œuvre

1 Préparation de l'assise de la fondation du mur.

Lors de l'exécution de la fouille, il faut veiller à ce que les deux conditions suivantes soient respectées.

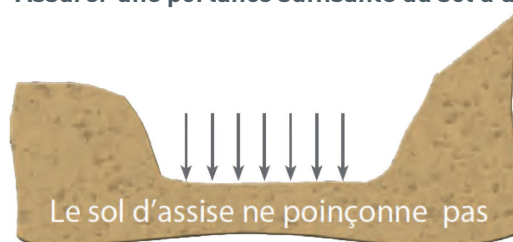
Profondeur hors gel



Pose sur fondation :

Tracer au sol la zone de réalisation en débordant de part et d'autre du muret. Réaliser la tranchée, d'une largeur de 60 cm minimum et d'une profondeur de 30cm de telle sorte que la sous-couche de fondation soit hors gel. Remplissez cette fouille d'un béton plastique dosé à 16% de ciment du poids total. Nivelez parfaitement la fondation à l'aide d'une règle et d'un niveau. Protégez contre la pluie. Prévoyez la pose des murets, au minimum 24h après.

Assurer une portance suffisante du sol d'assise



Pose sur dallage :

Assurez-vous que le dallage est scellé sur une dalle béton ou sur une fondation saine. Tracez au sol la zone de pose des murets. Balayez et nettoyez la zone de pose des murets pour favoriser l'accroche de ces derniers.

Cas particulier d'exécution de purges :

Si le niveau de portance ne peut pas être atteint sous l'assise du mur, procéder à la purge du matériau de mauvaise qualité sur une profondeur suffisante soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre.